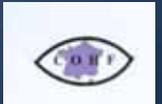


État des
lieux

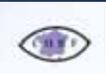
NOUVELLE GOUVERNANCE



2003

Etablissement de santé autonome

- CA qui organise librement l'activité des établissement
- Délibérations exécutoires de pleins droit
- organisation interne en pôle d'activité
- Exécutif resserré conseil exécutif
- Un responsable par pôle d'activité
- Un contrat interne défini, évalué, révocable, avec une carotte ?



2 sources de financement pour une maîtrise des coûts

- Recettes en fonction de l'activité, (GHS, CCAM) T2A à 25 puis 50%
- Encouragement aux actes qui rapportent
- Dotation d'état sur des objectifs de santé publique (100)
- Pour financer ce qui n'est pas rentable



Quoi de neut
?

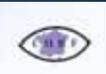
GENERALE D'HOSPITALISATION



2007

Où en est on ?

- Quels pôles ?
 - Quel conseil exécutif ?
 - Quels contrats ?
- Quelle représentation ?

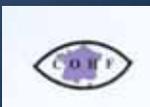


T2A à 100 %: chance ou risque ?



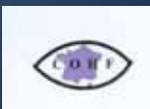
Le risque: l'obsession des recettes

- La pression des tableaux de bord
- Sélection des actes et des patients



La chance

- Autonomie de décision
- Moyens proportionnels à l'activité
- Engagement contractuel raisonné



Contrat: les bases

- Engagement de moyens pour produire des soins

À une qualité de soins correspond un niveau de moyens

- Objectifs d'activité pour couvrir la dépense

À un volume d'actes correspond un niveau de recettes



Problématique: concilier

- Objectifs de soins

- Objectifs d'activité

- Obligation de moyens

- Obligation de résultats
(recettes)

